Serment de Baillif

Vous jurez et promettez sur la Foi et le serment que vous devez à Dieu et sur les Saintes Evangiles de Jésus Christ que vous touchez de votre main dextre. QUE vous exercerez bien et fidèlement la charge de Baillif de cette Ile de Guernesey; QUE vous maintiendrez l'avancement de la gloire de Dieu, l'honneur de Sa Majesté notre Souveraine Dame Elizabeth II par la Grace de Dieu Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et de l'Irlande du Nord et de ses autres Royaumes et Territoires, Chef du Commonwealth, Défenseure de la Foi, et en ses pays et dominions Suprême Gouverneur; QU'à Sa dite Majesté vous serez vrai et loyal sujet; QUE vous garderez et maintiendrez bien et loyalement et de tout votre pouvoir toutes les lois, libertés, usages et anciennes coutûmes de cette Ile; en la compagnie des Jurés de cette Ile, et executerez et accomplirez les regards, records et jugements faits et declares par les dites Jures, et que, si par erreur ou autrement vous faisiez aucun defaut ou trepas a l'encontre, vous vous redresserez incontinent selon l'avis et bonne opinion des dites Jures; QUE vous ne ferez sceler aucunes lettres qui ne soient droites et juridiques, et que de toutes ventes, obligations, sentences ou termes de rôle qui seront faits par devant vous, vous en baillerez justes relations et records.

Vous promettez ainsi, ainsi Dieu vous aide.

Dieu Sauve La Reine.

© Royal Court of Guernsey